Image not found or type unknown

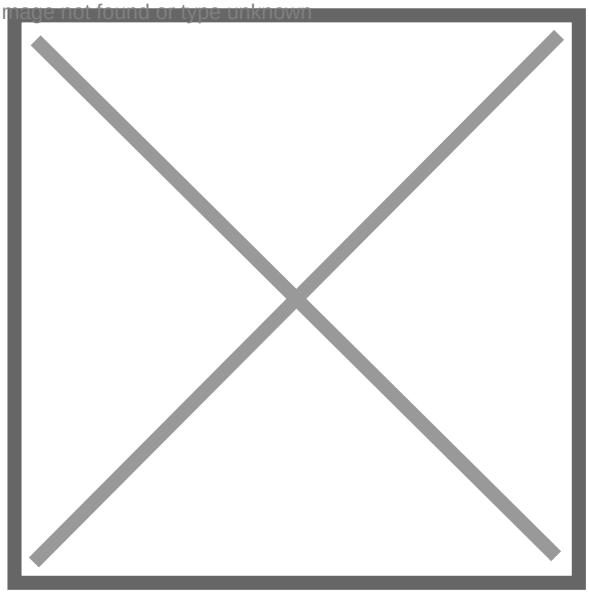

Que faire en cas de diffamation écrite

Par **emie84**, le **30/12/2009** à **19:16**

Bonjour,

Je vis avec mon conjoint depuis 7 ans, nous sommes mariés depuis 1 an. Nous avons un petit garçon de 4 ans, j'attends un bébé. j'ai un fils de mon premier mariage. Nous sommes heureux sauf :

Mon beau père et mon beau frère ne m'ont jamais acceptée : je suis divorcée et "étrangère" (française mais née dans le département à côté du leur...).

Cette année, après plusieurs années de bon fonctionnement, mon beau frère a occasionné un retard de paiement sur la taxe foncière de l'indivision familiale en oubliant de joindre les références. De plus, mon mari a établi un chèque plus élevé pour sa quote part mais qui a été quand même encaissé avant la date limite. L'omission de mon beau frère a engendré des pénalités de retard que j'essaie de faire annuler sans succes, je l'en tient informé pour qu'il paie. Mes lettressont neutres et brèves car ila déjà envoyé un 1er courrier (après l'envoi de l'avis d'imposition de l'indivision) à mon nom d'ex épouse auquel j'ai répondu en indiquant que ce courrier ne me concernait pas, que mon nom avait changé et que les attaques personnelles ne m'indisposaient pas.

Puis en réponse au problème de retard, une lettre en RAR de mon beau frère arrive dans laquelle je suis accusée de méchanceté, d'infantilité ayant des problèmes scolaires niveau primaire pour l'erreur de règlement. Il affirme qu'avant d'épouser mon mari je n'avais pas de patrimoine et sous entend que ce que je possède aujourd'hui ; je le prends à son père. Car les parents avait donné un petit terrain de 480 m² à mon mari et nous avons construit dessus ; le crédit est payé pas notre ménage ; nous travaillons tous les deux.
Il exprime des regrets car je porte le même nom que lui et m'accuse de légèreté en précisant

que si je change encore de nom, de l'en informer. il ne paiera pas le retard ; c'est ma faute !

La lettre en RAR n'est pas signée mais nom prénom adresse inscrits. La lettre est dactylographiée et il s'agit d'une copie. Le récepissé de RAR ne comporte pas son nom mais son village de résidence qui est éloigné du notre.

Enceinte de 5 mois j'ai beaucoup de mal a supporter ces médisances d'autant plus que des ragots sont aussi diffusés dans mon petit village.

Je souhaiterais savoir si je peux faire quelque chose ou si je dois encore subir tout cela et me taire. Est-ce que je dois voir un avocat ou pouvez-vous m'aider sur la rédaction d'une lettre qui le mettrait en garde sur ce qu'il encourt. Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés